



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 28 janvier 2016

**Suzanne Paquin**  
Secrétaire générale  
et vice-présidente  
Services juridiques

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2016-009D**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 14 janvier dernier et telle que formulée, vous désirez obtenir :

*« Je voudrais les chiffres d'affaires, ainsi que le revenu net pour l'année passée à SAQ Signature dans le Complexe de Jules Dallaire. En même temps, je voudrais les chiffres d'affaires, que le revenu net pour le magasin qui était situé à la Place St. Foy pendant les dernières 5 années que cela a opéré ».*

En réponse à votre demande, nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons vous transmettre ces informations. En effet, la Société des alcools du Québec étant constituée à des fins commerciales, nous considérons que la divulgation de ces renseignements pourrait procurer un avantage appréciable à un tiers ou pourrait nuire de façon substantielle à notre organisme, le tout conformément à l'application des articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi) que nous joignons en annexe.

Nous tenons cependant à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Suzanne Paquin

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 28 janvier 2016

**Suzanne Paquin**  
Secrétaire générale  
et vice-présidente  
Services juridiques

**Objet : Votre demande d'accès à l'information**  
**N/D 032 142 000 / 2016-010D**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 18 janvier dernier et telle que formulée, vous désirez obtenir :

*« Pour les 5 dernières années par organisme et / ou événement bénéficiaire, les informations suivantes par année :*

- *La valeur totale des commandites versées,*
- *Le type de commandites offertes (monétaire, équipement, alcool, autres);*
- *Le nombre et la valeur des versements;*
- *Le nombre de demande de commandites ».*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joints, les bilans des dons et commandites pour les années budgétaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Ces documents font état de la valeur totale des contributions que la Société des alcools du Québec (la SAQ) a distribué dans la communauté par l'entremise de son Programme de dons et commandites au cours de chacune des périodes visées.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Suzanne Paquin

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 28 janvier 2016

**Suzanne Paquin**  
Secrétaire générale  
et vice-présidente  
Services juridiques

**Objet : Votre demande d'accès à l'information  
N/D 032 142 000 / 2016-004D**

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information datée du 12 janvier dernier et telle que formulée, vous désirez obtenir :

*« Des informations relatives à certaines succursales de la SAQ (voir liste jointe) afin de mettre à jour nos fichiers d'évaluation et procéder aux analyses du marché immobilier ».*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le formulaire que vous nous avez transmis, lequel a été complété conformément à votre demande.

Toutefois, nous nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons vous communiquer les informations relatives au type de bail et aux coûts des loyers des succursales et ce en vertu des articles 21 et 22 la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* que nous vous joignons en annexe.

En effet, ces informations sont de nature financière et commerciale et le fait de les rendre publiques causerait un préjudice à notre organisme, nuirait de façon substantielle à notre compétitivité et porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de la SAQ dans ses négociations futures.

Nous tenons cependant à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la présente décision. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative à cet effet.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

[REDACTED]

Suzanne Paquin

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

